



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

SOUS-PREFECTURE DE CORTE
DOSSIER SUIVI PAR : TC
Réf. A rappeler : 0079-corte-2011
Tél: 04 95 45 21 34
Fax: 04 95 61 01 02

Corte, le 18 janvier 2011

Le préfet

à

Membres du comité de pilotage
(destinataires in fine)

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 «Dunes de Prunete - Canniccia » FR 9400617

Réf. : Réunion du 16 décembre 2010

P.J. : Un compte-rendu

Vous trouverez, ci-joint, pour votre complète information, le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 16 décembre 2010 à la mairie de CERVIONE.

Je vous en souhaite bonne réception.

Ajaccio 26 JAN. 2011 N° 0172

	S.A.D.	E.R.	INFO
DIR			
DIR.Adj			
Adj.DIR			
MCR			
SG			
SG/PF			
SES			
SE			
SE			
SLADD			
SIOP			
Sec DIR			
Signature			Delai réponse :
DIR			DIR Adj.

(HP)

Enregistré
classement dossier

Le sous-préfet,


Tony CONSTANT

LISTE DES DESTINATAIRES

Monsieur le président du conseil exécutif de Corse

Monsieur le président du conseil général de la Haute-Corse

Monsieur le président de la communauté de communes de la Costa Verde

Monsieur le maire de Cervione

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse

Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de Haute-Corse

Monsieur le président de l'office de l'environnement de la Corse

Monsieur le président de l'agence de tourisme de la Corse

Monsieur le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Madame POLI Catherine

Monsieur BONIFACCI Charles

Monsieur VADELLA Jean-Martin

Monsieur BENELLI Louis

Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse

Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Monsieur SAPARELLI Pierre

Monsieur SUZZARINI François

Monsieur USCIDDA Pierre

Monsieur FLORI François

**Site Natura 2000
FR9400617 "Dunes de Prunete - Canticcia"**

**Relevé de décisions relatif à la réunion préalable
au comité de pilotage local
Jeudi 16 décembre 2010 – Mairie de Cervione**

Cette réunion préalable au comité de pilotage s'est tenue à 10h00 en présence des représentants élus des collectivités territoriales et des personnes dûment mandatées, en mairie de Cervione, sous la présidence de M. Tony CONSTANT, sous préfet de Corte.

Elle a été suivie à 10h30 de la quatrième réunion du comité de pilotage local.

Etaient présents :

Nom / Prénom	Organisme
GREGO Ange	Commune de Cervione, premier adjoint
BERLINGHI François	Communauté de communes de la Costa Verde, président
NICOLAÏ Marc	Communauté de communes de la Costa Verde, directeur
RUBECCHI Eric	Communauté de communes de la Costa Verde
DUBEUF Brigitte	DREAL Corse
PIAZZA Carole	Office de l'Environnement de la Corse - CBNC
LE VIOI Gwenaëlle	Office de l'Environnement de la Corse
SORBA Laurent	Office de l'Environnement de la Corse
LECCIA Sébastien	Office de l'Environnement de la Corse

Etaient excusés :

Nom / Prénom	Organisme
NICOLAÏ Marc-Antoine	Maire de Cervione
ARRIGHI Patrick	Chambre d'agriculture de la Haute-Corse

Historique du site :

- 14 mars 2006 : Dernière réunion du comité de pilotage local, lancement de la phase d'animation du DOCOB
- 2 août 2006 : Arrêté préfectoral n°2006-214-2 portant création et composition du comité de pilotage local du site FR9400617 « Dunes de Prunete - Canticcia »
- 2 décembre 2010 : Arrêté préfectoral n° 2010-336-0001 portant approbation du DOCOB

Ordre du jour :

- Rappel des objectifs du dispositif Natura 2000
- Désignation du Président du comité de pilotage local (COFIL) *intuitu personae*,
- Questions diverses

M. Tony CONSTANT rappelle brièvement les objectifs et fonctionnement du réseau Natura 2000, puis évoque la convention triennale Etat / OEC signée en novembre 2009 relative à la contribution de l'OEC au déploiement du réseau Natura 2000 en Corse.

➤ Rappel des objectifs du dispositif

Suite à ces éléments introductifs, M. Tony CONSTANT donne la parole aux représentants de l'Office de l'Environnement de la Corse qui présentent les objectifs du réseau Natura 2000 et la démarche française pour le constituer. Des précisions sont apportées sur le rôle du président du comité de pilotage élu à chaque lancement de phase.

M. Tony CONSTANT indique, conformément aux dispositions réglementaires et ainsi que le prévoit l'ordre du jour, que les représentants des collectivités territoriales doivent s'accorder sur celui d'entre eux qui présidera le comité de pilotage local pour la phase d'animation du DOCOB.

➤ Désignation du Président du COFIL *intuitu personae*

M. Tony CONSTANT demande aux candidats à la présidence du comité de pilotage de bien vouloir se manifester.

En accord avec les élus locaux, M. Ange GREGO indique que M. Marc-Antoine NICOLAÏ, maire de Cervione, souhaite assurer la présidence du comité de pilotage. Ce dernier, étant exceptionnellement absent, a indiqué vouloir déléguer la présidence de la réunion du jour à M. François BERLINGHI.

M. Tony CONSTANT prend acte de ces décisions.

➤ Questions diverses

M. François BERLINGHI confirme le souhait de la communauté de communes de la Costa Verde de conserver son rôle de structure animatrice du DOCOB.

La séance est levée à 10 heures 30.

**Site Natura 2000
FR9400617 "Dunes de Prunete - Canniccia"**

**Relevé de décisions relatif à la
quatrième réunion du comité de pilotage local
Jeudi 16 décembre 2010 – Mairie de Cervione**

Etaient présents :

Nom / Prénom	Organisme
GREGO Ange	Commune de Cervione, premier adjoint
BERLINGHI François	Communauté de communes de la Costa Verde, président
NICOLAÏ Marc	Communauté de communes de la Costa Verde, directeur
RUBECCHI Eric	Communauté de communes de la Costa Verde
PAOLI Jacques	SIVOM
DUBEUF Brigitte	DREAL Corse
RAFFALLI Joël	DRJSCS / DDCSPP2B
BONIFACCI Charles	Propriétaire
BATTESTINI N.A.	Propriétaire (représentant de la famille Benelli)
SUZZARINI F.	Camping "Campoloro"
PIAZZA Carole	Office de l'Environnement de la Corse (OEC) - CBNC
LE VIOL Gwenaëlle	Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
SORBA Laurent	Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
LECCIA Sébastien	Office de l'Environnement de la Corse (OEC)

Etaient excusés :

Nom / Prénom	Organisme
NICOLAÏ Marc-Antoine	Maire de Cervione
ARRIGHI Patrick	Chambre d'agriculture de la Haute-Corse

Historique du site :

- 14 mars 2006 : Dernière réunion du comité de pilotage local, lancement de la phase d'animation du Document d'Objectifs (DOCOB)
- 2 août 2006 : Arrêté préfectoral n°2006-214-2 portant création et composition du comité de pilotage local du site FR9400617 « Dunes de Prunete - Canniccia »
- 2 décembre 2010 : Arrêté préfectoral n° 2010-336-0001 portant approbation du DOCOB

Ordre du jour :

- Rappel des objectifs du dispositif Natura 2000
- Présentation par la communauté de communes de la Costa Verde (CCCV) du bilan des actions réalisées depuis le 14 mars 2006, date de la validation du DOCOB du site FR9400617 « Dunes de Prunete – Canniccia ». (Cf. relevé de décisions du troisième COPIL)
- Animation du DOCOB : seconde tranche des travaux
- Calendrier de travail
- Questions diverses

M. Tony CONSTANT accueille les participants, puis précise que M. Marc-Antoine NICOLAÏ, maire de Cervione, a été élu lors du pré-comité de pilotage préalable à cette réunion à la présidence du comité de pilotage (COPIL) pour la phase d'animation du DOCOB.

Il poursuit en donnant la parole à M. François BERLINGHI qui assure la présidence par intérim pour la séance du jour.

M. François BERLINGHI présente l'ordre du jour de la réunion. Il explique que le COPIL est l'instance chargée de conduire les phases d'élaboration, d'animation et de révision du DOCOB.

S'en suit un tour de table de présentation des participants.

- Rappel des objectifs du dispositif Natura 2000, focus sur le site

M. Sébastien LECCIA rappelle les objectifs du réseau Natura 2000, résultant de l'application des directives « habitats » et « oiseaux », à savoir : le maintien de la biodiversité, la préservation des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvage, en concertation avec les acteurs locaux et en tenant compte des spécificités et des exigences socio-économiques, culturelles et des particularités régionales et locales. Il résume ensuite la procédure Natura 2000, dont l'articulation sur le site FR9400617 « Dunes de Prunete – Canniccia » est explicitée par Mme Brigitte DUBEUF.

Pour répondre aux interrogations des participants, notamment celles de M. Charles BONIFACCI, M. Laurent SORBA apporte des éléments scientifiques sur les aménagements prévus ainsi que sur les habitats et espèces remarquables ayant motivé la désignation de ce site.

M. François BERLINGHI propose d'accompagner M. Charles BONIFACCI lors d'une visite du site afin de lui exposer la teneur des travaux à réaliser.

- Présentation par la communauté de communes de la Costa Verde du bilan des actions réalisées sur le site depuis le 14 mars 2006

En préambule, M. Marc NICOLAÏ, mentionne que la communauté de communes de la Costa Verde souhaite demeurer la structure animatrice du DOCOB de ce site.

Poursuivant, il rappelle l'organisation logistique ad hoc mise en place au sein de cette communauté de communes, puis passe le relais à M. Eric RUBECCHI pour la présentation de la première tranche de travaux réalisés.

Toutes les fiches actions ayant été mises en œuvre sont passées en revue :

Fiches actions n°1 « Maîtriser la circulation automobile » et n°2 « Contrôler les accès » :

Les opérations prévues dans le DOCOB ont pu être réalisées malgré la difficulté d'obtenir les autorisations foncières nécessaires.

Une convention de transfert de gestion a été signée avec la D.D.T.M. afin de pouvoir intervenir sur le Domaine Public Maritime (D.P.M.).

Un cabinet géomètre a été saisi pour définir les limites des propriétés concernées.

Les aménagements ont été réalisés à l'entrée sud du site et sur la route du Prunello. Il s'agissait de contrôler la circulation des véhicules sur la dune en mettant en place : des plots « anti 4x4 » ; une barrière ; une aire de stationnement pour les véhicules ; des panneaux interdisant la circulation des véhicules à moteur sur le site.

Coût des opérations : 10 618,56 €

Fiche action n°3 « Lutter contre l'érosion de la ceinture littorale, des plages et arrières plages » :

Pour répondre aux objectifs de cette action, 800 mètres de ganivelles ont été posés entre la limite sud du site et l'embouchure du Prunello.

Coût de l'opération : 31 104,00 €

M. François SUZZARINI exprime son scepticisme quant à l'efficacité du dispositif de lutte contre l'érosion mis en place sur le site. Il explique avoir installé un « stabiplage », de sa propre initiative et à ses frais.

M. Tony CONSTANT rappelle que préalablement à l'installation de tels éléments, encombrants et coûteux, une demande d'autorisation du D.P.M. doit être effectuée. De plus, M. le sous préfet s'interroge sur leur impact et informe M. François SUZZARINI qu'une évaluation des incidences est également obligatoire pour tous projets envisagés sur un site Natura 2000.

Fiche action n°6 « Contrôle des eucalyptus (*Eucalyptus globulus*) et des pins (*Pinus pinaster* et *Pinus pinea*) » :

Cette action a été réalisée dans la continuité de la pose des ganivelles.

A l'entrée sud du site, les propriétaires ne souhaitent pas couper les arbres situés sur leurs terrains.

Cette opération a cependant été possible entre les ruisseaux du Prunello et du Chebbia.

Coût de l'opération : 7 908,00 €

Fiche action n°14 « Nettoyage manuel des macrodéchets » :

Cette action consistant à retirer tous les débris laissés par la mer et les crues des affluents en période hivernale a été financée par contrat Natura 2000. L'entretien annuel étant quant à lui pris en charge à 100 % par la communauté des communes de la Costa Verde, et ce depuis le début des travaux.

Coût de l'opération : 4 066,00 €

Fiche action n°15 « Résorption des épaves automobiles et les dépôts sauvages » :

Opération réalisée.

Coût de l'opération : 3 996,00 €

Fiche action n°18 « Informer et sensibiliser le public » :

Une plaquette d'information est en cours de finalisation.

M. Eric RUBECCHI explique qu'il est important de finaliser les actions planifiées dans le DOCOB avant de mettre en place la diffusion des plaquettes et la pose des panneaux.

La charte graphique employée pour la plaquette sera reprise pour les panneaux d'information qui seront disposés à chaque aménagement d'accès piéton à la plage.

Plaquettes = 697 €

Panneaux(6) = 6 780 €

Infographiste = 500 €

Coût des opérations : 7 977,00 €

➤ Animation du DOCOB : seconde tranche des travaux

Préalablement à la présentation de la seconde tranche des travaux à réaliser sur le site, M. Marc NICOLAÏ explique que la seconde tranche des travaux à réaliser est subordonnée à la réception d'un arrêté attributif émanant de la DREAL.

Mme Brigitte DUBEUF indique que le plan de financement relatif à ces travaux est d'ores et déjà validé pour un montant d'environ 63 000 €, avec un montage financier prévoyant 40% Etat, 40% FEDER, 20% communauté de communes de la Costa Verde. Elle mentionne que l'arrêté attributif est prévu pour février 2011.

M. Marc NICOLAÏ précise qu'il est alors possible de voir cette seconde tranche de travaux achevée au mois de juin 2011.

Actions prévues pour la deuxième tranche de travaux :

Fiche Action N°1 : « Maîtriser la circulation automobile » (panneaux de circulation)

Coût de l'opération : 1000 €

M. Tony CONSTANT propose de planifier des réunions annuelles avec les services de la gendarmerie pour aborder les problématiques liées aux passages de véhicules tout terrain. (4x4 et quads)

Fiche Action N°3 : « Lutter contre l'érosion de la ceinture littorale, des plages et arrières plages »

Coût de l'opération : 46 800 €

Fiche Action N°5 : « Éradication de *Carpobrotus edulis* et d'*Aptenia Cordifolia* par arrachage manuel »

Coût de l'opération : 3000 €

Fiche Action N°8 : « Plantation d'oyat (*Ammophila arenaria*) »

Coût de l'opération : 900 €

Fiche Action N°9 : « Plantation d'espèces vivaces des fourrés littoraux »

Coût de l'opération : 1 500 €

Fiche action N°13 : « Améliorer la qualité de l'eau du ruisseau du Prunello »

La compétence appartient au SIVOM de Cervione.

Une demande de financement a été déposée par ce syndicat intercommunal.

Elle ne sera pas prise en compte dans la demande de financement concernant Natura 2000.

M. Jacques PAOLI intervient en informant l'assistance qu'une réunion de travail avec les services de l'Etat a eu lieu et la phase d'étude suit son cours.

M. Tony CONSTANT, précisant que la qualité de l'eau du Prunello doit être considérée comme une priorité écologique du site, propose d'organiser une réunion de travail sur ce thème avec l'ensemble des élus concernés, dans le courant du mois de janvier 2011.

Fiche Action N°16 : « Installer des poubelles »

Coût de l'opération: 1 800 €

Fiche Action N°18 : « Informer et sensibiliser le public »

Coût de l'opération: 7 977 €

➤ Calendrier de travail

M. François BERLINGHI confirme que la seconde tranche des travaux sera entamée dès réception par la communauté de communes de la Costa Verde de l'arrêté attributif, pour se dérouler sur le premier semestre 2011.

Il met en exergue la nécessité de faire connaître le dispositif Natura 2000 et les actions qui en découlent au niveau local. Poursuivant, il propose de prévoir lors de la prochaine réunion du COPIL, au mois de juin 2011, une visite du site pour visualiser les aménagements réalisés. A cette occasion les médias locaux pourront être sollicités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.

Le sous préfet de Corte



Tony CONSTANT

